

L'histoire des écoles jusqu'en 1929

L'histoire de l'éducation française en Saskatchewan fait souvent figure de course à obstacles. Lors de la création de la Saskatchewan en 1905, rien n'avait été prévu quant à la langue d'enseignement. Donc, l'enseignement se faisait dans la langue majoritaire de la communauté qui variait d'une communauté à l'autre.

Après le début de la Première Guerre mondiale, les relations entre Francophones et Anglophones se sont envenimées dans tout le pays. En Saskatchewan, elles se manifestaient notamment dans le choix d'enseignement dans les écoles. « Des organismes comme la Saskatchewan Grain Growers, la Saskatchewan School Trustees' Association et la Saskatchewan Association of Rural Municipalities demandent ouvertement qu'on interdise l'usage des langues étrangères dans les écoles de la province. » Ce qui inclut le français.

En 1918, sous la pression de ces organismes, le premier ministre William Martin et son gouvernement libéral ont soumis un projet de loi qui interdirait l'enseignement des langues étrangères et qui limitait l'enseignement du français à une heure par jour.

Suivant l'adoption de cette loi, Raymond Denis et l'ACFC ont cherché des moyens d'améliorer l'enseignement du français et de l'aider à survivre. En 1925, Raymond Denis est devenu le président de l'ACFC (Association catholique franco-canadienne) et cette association a commencé à organiser un concours de français. Ce dernier intégrait une dictée, un devoir de rédaction et des questions de grammaire. 1062 élèves ont passé l'examen en juillet 1925. Ce concours a été organisé par l'ACFC pour la dernière fois en 1969.

En 1929, le Parti conservateur, dirigé par J.T.M. Anderson, a formé un nouveau gouvernement. Peu favorable aux droits des Francophones, ce gouvernement a éliminé la première année d'enseignement en français et il a décrété que l'enseignement de la religion devait se faire en anglais. Les Franco-Canadiens ont protesté en vain contre cette mesure. Mais, étrangement, Anderson a suggéré lui-même un moyen de contourner la loi en commençant l'école plus tôt de façon à pouvoir enseigner la religion en français après les heures de classe. De plus, selon les règlements, on devait enseigner le français seulement comme matière et en anglais de surcroît. Dans les communautés francophones, on ne s'est jamais soucié de ce règlement, le français s'enseignait en français. Enfin,

les règlements introduits par le gouvernement Anderson visaient aussi l'interdiction des symboles religieux dans les écoles publiques. Les crucifix et les costumes des religieuses étaient proscrits. Les écoles séparées catholiques n'étaient pas touchées par cette réglementation. Ces règlements ont été retirés par les libéraux lorsqu'ils sont revenus au pouvoir en 1934, mais l'enseignement du français a continué d'être limité à une heure par jour. Il en sera ainsi jusqu'en 1968.



Raymond Denis a été le président de l'ACFC de 1925 à 1935.
Photo: Archives de la Saskatchewan



L'école de Zenon Park en 1937-1938.
Photo: Archives de la Saskatchewan

L'école Éthier

En 1918, dans le district scolaire de l'école Éthier, entre Domrémy et Bellevue, William Mackie, probablement le seul Anglophone de la région, a porté plainte auprès du premier ministre de la Saskatchewan contre l'enseignante de l'école pour avoir enseigné en français « du matin au soir », ce qui était contre la Loi des Écoles. Mackie demandait qu'un « honnête inspecteur protestant » soit envoyé pour évaluer la situation. Il soutenait avoir l'appui de deux Canadiens-français et ensemble, ils offraient de payer les frais de l'inspecteur si la plainte n'était pas justifiée. L'inspecteur A.W. Keith s'est rendu à l'école Éthier, a visité l'école et a affirmé que l'enseignante, Mme Houle, enseignait selon la Loi des Écoles.

Outragés, Mackie et ses deux collaborateurs ont fait une demande pour un deuxième district scolaire. Leur demande a été étudiée par un deuxième inspecteur, mais fut refusée. Selon le deuxième inspecteur, « le frère de l'institutrice, Omer Houle, avait apparemment signé la requête à la suite d'une querelle entre sa soeur et son épouse. De son côté, Adélaire Éthier avait appuyé la requête après une dispute avec son frère Rémi au sujet de l'administration de l'école. » La cause s'est retrouvée en cour à Wakaw où John G. Diefenbaker, futur premier ministre du Canada, était l'avocat de la défense. Grâce à lui, les Canadiens français ont gagné leur cause.

Adapté d'un texte de Leia Lang et Sara Hudey

Activité 1

Refaites le concours de français dans votre école ou dans votre classe. L'examen aura trois parties : une dictée, une rédaction et de la grammaire.

Bibliographie

Denis, Raymond. « Un grand disparu : Raymond Denis », *Revue historique*, Volume 6 numéro 2, Société historique de la Saskatchewan, Regina, décembre 1995, p. 4

Gareau, Laurier. « Les Fransaskois et le système scolaire : un bref historique », *Revue historique*, Volume 2 numéro 3, Société historique de la Saskatchewan, Regina, mars 1992, p. 1-2

Lapointe, Richard et Tessier, Lucille. *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, La Société historique de la Saskatchewan, Regina, 1986, p. 254-283

<http://www.sasklearning.gov.sk.ca/docs/francais/fransk/saskfrancais/vol1/i105-114.pdf>

Gareau, Laurier, « Les Fransaskois et le système scolaire: un bref historique », *Revue historique*, Volume 2 numéro 3, Société historique de la Saskatchewan, Regina, mars 1992, p. 1

La petite école de campagne

Un arrondissement scolaire était créé lorsqu'une région avait de quatre à neuf enfants d'âge scolaire. Quand il y avait plus de quatre élèves mais moins de neuf dans une région, on pouvait imposer une taxe pour envoyer les enfants à l'école voisine. Pendant que les élèves allaient à l'école voisine, les gens pouvaient organiser une réunion avec les commissaires d'école. Après, ils décidaient où placer la nouvelle école et commençaient la construction. Dans une école de campagne, il y avait généralement une seule salle de classe et une enseignante ou un enseignant. Dans la même salle de classe, on trouvait des élèves de la première à la huitième année. L'enseignant ou l'enseignante devait voir à l'enseignement de toutes les matières, à tous les niveaux scolaires. À l'époque, les enseignants donnaient des cours de lecture, d'orthographe, d'arithmétique, d'hygiène et de devoirs civiques. L'emphase était mise sur la qualité de l'écriture. Dans bien des cas, un enseignant ou une enseignante pouvait avoir de 25 à 40 élèves dans son école.



Une école à Vonda.

Photo: Archives de la Saskatchewan